

L'Echo de la Diablée

La lettre d'information de la Commune de Réallon
Numéro 21 - Juin 2014

Le Mot du Maire

Une nouvelle équipe municipale a été élue en mars 2014. Elle est issue majoritairement de la liste que j'ai conduite. Mes colistiers et moi-même vous remercions très sincèrement de nous avoir accordé votre confiance. Nous avons été très attentifs à intégrer Catherine et Julie élues de la liste « Continuité et Avenir » dans les commissions correspondant à leur choix et leurs compétences. Ainsi, elles pourront s'investir pleinement dans leur rôle de conseillères. Nous avons par la suite procédé à l'élection du Maire, des deux adjoints et mis en place les différentes commissions communales et intercommunales. Mes collègues m'ont fait l'honneur de me choisir pour mener à bien le rôle de premier magistrat de la commune. J'aurai à cœur de le mériter tout au long de ces six années de mandat.

Ce n'est pas sans émotion que l'on devient maire du village qui vous a vu naître et grandir. Depuis, les sentiments ont laissé place au souci de mettre en œuvre le programme pour lequel nous nous sommes engagés.

Un mandat qui commence c'est autant d'élections annexes au sein de structures intercommunales qui suivent, certaines rendues nécessaires voire obligatoires pour une petite commune (ex : le SIVU de l'école, le SIMCTOM pour le ramassage des ordures ménagères...). Autant de réunions qui m'ont éloigné de la population qui m'a élu. La gouvernance de ces structures en place, je formule le souhait de me rendre plus disponible auprès de vous.



Fin avril, nous avons procédé au vote du budget primitif principal de la mairie ainsi que des budgets annexes des Remontées Mécaniques et de l'eau. Les budgets de la mairie et de l'eau présentent tous les deux une situation financière relativement saine. En ce qui

concerne le budget des remontées mécaniques la situation est plus préoccupante.

La baisse d'activité due aux conditions météorologiques du début de saison a engendré une baisse du chiffre d'affaire de 12%, ce qui s'est traduit par un déficit de fonctionnement de 86 400 €.

De plus, comme prévu, nous avons dû prendre en compte pour la première année, les amortissements des investissements réalisés sur la station (dameuses, téléskis, télésièges et autres).

Aussi, la subvention cumulée depuis 2011 prélevée sur le budget principal de la Mairie de façon à suppléer au passif du budget des remontées mécaniques, s'élève à la somme totale de 413 730€.

Il nous faudra très vite tenter de réduire ce déficit qui pourrait conditionner une révision de notre programme.

Nous avons finalisé le prêt resté en attente après que le Conseil Général ait réduit sa participation à la seconde tranche de la restructuration des remontées mécaniques passant de 1 500 000 € à 1 050 000 €. Ce prêt de 450 000 €, contracté auprès de la Caisse d'Épargne à un taux de 4,68 %, augmentera nos annuités d'emprunts de 34 770 € par an, les portant ainsi à 209 450 € par an.

Pour autant, certains travaux restent prioritaires et vont être réalisés prochainement car ils conditionnent la sécurité du Chef-Lieu, telle l'intervention dans le torrent de la Pisse pour une première tranche d'intervention.

D'autres sont rendus obligatoires par la loi telle la poursuite de création de stations d'épurations. Ainsi, le projet de création de la station d'épuration du Villard, du réseau de transfert des Gourniers vers le pont du Villard et du réseau de collecte des eaux usées du hameau du Villard devrait être finalisé tout comme son plan de financement. Les travaux du réseau de transfert devraient débiter prochainement.

L'été est là avec son cortège de festivités aussi je vous souhaite d'agréables vacances ensoleillées et vous invite à participer sans modération aux différentes manifestations qui auront lieu sur notre commune pendant la prochaine période estivale.
Bon été à toutes et à tous.

Sommaire

▪ LE MOT DU MAIRE	1	▪ ASSOCIATIONS	4
▪ L'ACTION COMMUNALE	2	▪ ETAT-CIVIL	8
▪ ECOLE DES ROUSSES	4	▪ INFOS PRATIQUES	9

L'action communale

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Réallon est approuvé depuis 2008, il succède au plan d'occupation des sols (POS).

Le PLU est un document de planification du développement de l'ensemble du territoire communal, il régit les secteurs urbanisés, urbanisables, agricoles et naturels.

Pour être respectueux du PLU, il est impératif de déposer une demande de permis de construire ou de faire une déclaration préalable selon la nature et l'ampleur du projet.

Ainsi, toute nouvelle construction est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire instruit par la Direction Départementale des Territoires (D.T.T.). Si vous avez un doute sur le type de demande à déposer, les services de la mairie vous informeront avec grand plaisir.

Ci-après, quelques éléments relatifs à la déclaration préalable :

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur, elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance.

Sont concernés par une déclaration préalable les travaux suivants :

- . Travaux sur une petite surface (inférieur à 20 m²),
- . Changement de destination sans travaux modifiant la structure,
- . Travaux de ravalement.

Démarche à entreprendre par le pétitionnaire :

- . Constitution du dossier avec imprimé de déclaration fourni par les services de la mairie,
- . Dépôt du dossier à la mairie.

Instruction de la demande : faite par les services de la DTT qui donnent un avis.

Décision de la mairie : Acceptation ou Refus.

Il est à noter que les clôtures, la construction de murs, sont également assujettis à une réglementation.

En fonction des préconisations du P.L.U., un résumé des éléments essentiels à prendre en compte figurera dans le prochain Echo de la Diablée.

A titre d'information, la Mairie est en train de procéder au recensement des caravanes qui stationnent en permanence sur le territoire communal, ainsi que des épaves de véhicule : une action va être entreprise envers les propriétaires concernés dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur.

**Patrick ELIE, Vice-Président de la commission
Urbanisme et Environnement.**

ECOLE DES ROUSSES

Préparation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Les nouveaux rythmes scolaires doivent être mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014. Le principal changement est la réapparition du mercredi matin travaillé, et en contrepartie, la diminution de 3 heures de classes sur le reste de la semaine.

Ces heures de classe sont remplacées par des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) dont la mise en place est « confiée » au SIVU.

La concertation avec les parents d'élèves et les institutrices a amené le SIVU à deux décisions :

- premièrement une demande de report de l'application de cette réforme. En effet, la mise en place de ces TAP nécessite des locaux supplémentaires. L'isolation de la véranda pourrait répondre en partie à ce besoin et est à l'étude pour la rentrée 2015,

- deuxièmement, le choix de placer les temps de TAP de 13h30 à 14h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en organisant un temps de repos sur ces moment-là afin de respecter la baisse d'attention des enfants pendant cette période et permettre un retour aux apprentissages en classe le reste de l'après-midi. Un recrutement sera effectué pour satisfaire à la prise en charge des enfants durant ces TAP.

La mise en place de cette réforme est un travail lourd pour le SIVU car le cadre de la réforme vient de changer et est susceptible d'autres évolutions. Les coûts occasionnés ne sont pas pris en charge par le ministère et les difficultés d'organisation (locaux, personnel) sont nombreuses. Nous travaillons néanmoins pour offrir le meilleur accueil possible aux enfants dès la rentrée 2014 en cas d'impossibilité de report de la réforme.

Pierrick GRANGE, Vice-Président du SIVU Réallon Saint-Apollinaire.

BASE DE LOISIRS DE L'ISCLE – Baignade

La réglementation de la surveillance des points de baignade se durcit peu à peu et impose à présent de plus en plus de contraintes liées à l'analyse de l'eau et à la sécurité.

Une visite de terrain a été effectuée avec un agent de la préfecture (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, service jeunesse et sport) qui préconise la mise en place d'un affichage des risques inhérents à la baignade qui nous dispenserait de la surveillance de la baignade par un maître nageur.

De plus, pour se mettre en conformité avec la législation, des analyses supplémentaires seront effectuées au cours de l'été.

Afin de permettre l'utilisation de la baignade dès le mois de juin, la mise en eau sera effectuée autour du 20 juin. Nous rappelons à tous que la baignade n'est pas surveillée et se fait donc sous la responsabilité des usagers, les enfants doivent rester sous la surveillance d'un adulte. Les animaux sont interdits aux abords du Lacas.

Le risque principal reste bien entendu la noyade pour les personnes ne sachant pas nager, mais attention également aux risques d'hydrocution qui sont augmentés lors des journées chaudes, du fait de la température basse de l'eau. Enfin la faible profondeur d'eau interdit les plongeurs dans la zone de la pataugeoire.

En espérant que ce lieu reste longtemps et pour tous un espace de détente et de convivialité.

**Pierrick GRANGE,
Vice-Président de la commission Travaux et
Sécurité.**

REMONTEES MECANIQUES

Réallon, station « piétonne » !

La Commission Municipale chargée des remontées mécaniques et de la Base de Loisirs est au travail ! 2 dossiers sont à l'ordre du jour : la mise en place d'une gestion déléguée pour l'exploitation du camping / foyer de ski de fond de l'Isle et le projet de piétonisation / réfection des espaces de stationnement de la station. Concernant ce dernier, une étude de programmation urbaine sera réalisée en fin d'année. Elle aura pour principaux objectifs d'identifier et de valoriser l'entrée du village et de la station au niveau du rond-point de la RD, d'identifier les différents usagers de la station, les lieux de passage de ces usagers et établir un Plan de Déplacement Urbain (PDU) en intégrant les contraintes climatologiques d'une station de montagne (zones enneigées, ensoleillées, pentues). Ce PDU comportera une évaluation environnementale, d'accessibilité et de sécurité publique. Elle aura également pour objectif d'identifier les conditions techniques et réglementaires d'une piétonisation partielle ou totale de la station et de la mise en place d'un Parc Relais (P+R) ou « stationnement incitatif » qui en découle, en tenant compte des 2 types de clients, journée et séjour, et de tous les types de véhicules (y compris camping-car). Enfin elle devra produire un permis d'aménager et un coût prévisionnel afin de lancer les travaux liés à la réfection du parking des Sagnas (parking journée) incluant un aménagement paysager innovant, des espaces de détente et de pique-nique. Pour Cédric Rossi, le Directeur de la Régie des remontées mécaniques et responsable de ce dossier, « il s'agit d'une opération sur le long terme qui doit concerner l'ensemble des acteurs de la station et du village. Si toutes les conditions techniques, réglementaires et financières sont réunies, la mise en œuvre de ce projet peut aboutir à placer Réallon parmi les stations les plus accueillantes, les plus écologiques et les plus accessibles du département.

**Cédric ROSSI, Directeur des Remontées
Mécaniques**

Ecole des Rousses

A l'issue d'un enseignement dispensé par leur professeur des écoles et par ailleurs directrice de l'école, madame Magali VILLARD-MAZZOLA, les élèves des classes : CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école des ROUSSES de REALLON valident leur « savoir » sur les dangers de la route encourus par les piétons tant dans les zones rurales qu'urbaines.

En effet, cet enseignement initié et managé par l'équipe pédagogique de la gendarmerie d'EMBRUN était ce jeudi 12 juin sanctionné par un test QCM (questionnaire à choix multiples) afin d'obtenir le « sésame » du piéton, matérialisé par une carte nominative.



Tous les enfants de ces classes ont obtenu avec brio leur diplôme remis par la gendarmerie nationale et sous la bienveillance de deux représentants de la municipalité.

Bravo à tous ces enfants qui ont surmonté le stress de leur premier examen.

Merci à tous les acteurs de cet événement.

Les conseillers municipaux : Sylvie MOUSSA et Patrick ELIE.

Associations

Club du Mourre Froid

L'assemblée générale s'est déroulée au « Mélézin » le 11 avril 2014 sous la présidence de Denise MALESKA qui a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents. Une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

A l'ordre du jour de cette assemblée générale

- 1) Modification des statuts de l'association
- 2) Bilan de l'année 2013
- 3) Présentation des comptes 2013
- 4) Election du nouveau bureau
- 5) Programme des activités pour 2014
- 6) Questions diverses



1-La modification des statuts (qui concernait surtout les moyens d'actions de l'association) a été adoptée à l'unanimité

2-Les activités 2013

- . la galette des rois
- . le 7 juin l'assemblée générale du club
- . le 11 juin la rencontre départementale de pétanque à PELVOUX. Comme d'habitude le pique-nique organisé par « les accompagnants » a été apprécié de tous.
- . le 25 juin 2013 la victoire de notre équipe (Georges Maurice et Antoine) pour la journée de la forme et du plein air à MOLINES EN QUEYRAS
- Le 10 septembre le challenge de pétanque inter-club avec Savines, Les Crots et Chorges. 16 équipes se sont rencontrées dans la bonne humeur et la convivialité. C'est l'équipe de REALLON (Maurice, Jojo et Annie) qui a remporté le challenge.

3 - la présentation par Philippe du bilan financier de l'année 2013 avec un solde au 31 décembre 2013 de 2836,27 euros



4- L'élection du nouveau bureau.

Compte tenu de son éloignement Denise n'a pas souhaité se représenter au poste de Présidente.

Elle a conclu : « Je l'avais annoncé l'année passée que je laisserais le poste de Présidente. Cela fera 12 ans que j'ai essayé d'organiser des activités qui plaisent à tous. Je remercie ceux qui m'ont aidé et soutenu dans toutes ces réalisations ».

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Annie GLEIZE

Vice-Présidente : Raymonde BOUVIER

2^{ème} vice-Présidente ; Denise MALESKA

Secrétaire : Christiane DEGROISE

Trésorier : Philippe MARTIN

Trésorier Adjoint : Edwin LAUWERS

Présentation des activités pour 2014 :

- Le 25 janvier 2014 a été organisée la galette des rois avec la participation d'une quarantaine d'adhérents

- Le 11 avril a eu lieu au « Mélézin » l'assemblée générale du club.

-le Samedi 5 avril j'ai participé à l'assemblée générale de la fédération départementale à BRIANCON

- Le vendredi 16 mai - journée de l'amitié à GAP - aucun adhérent du club n'a participé à cette journée

- Le mardi 27 mai - journée de la forme et du plein air à LA SAULCE. 3 équipes du club ont participé à cette journée et à nouveau une équipe de REALLON (Georges, Alain et Martial) a remporté un trophée mais cette fois ci sur 5 km. Bravo à tous les 3. Pour clôturer cette matinée et après l'effort le réconfort : le pique-nique apprécié de tous ; nous étions 18 personnes.

- du 16 au 18 juin - journées régionales de pétanque à CHORGES - Une équipe de REALLON (Georges, Robert et Christian) représentera le club le Mourre Froid. Bonne chance à tous les 3.



- le vendredi 25 juin - rencontre départementale de pétanque à NEFFES

- 4 et 5 septembre - Ensemble vers les chemins de Compostelle

- le vendredi 12 septembre le challenge de pétanque du club le Mourre Froid à la station

- 23 au 26 septembre - 15^{ème} rencontre nationale de pétanque à PORT BARCARES (66)

- 17 au 21 octobre - croisière à la découverte du Rhin insolite

En tant que nouvelle présidente je veux d'abord remercier Denise pour son investissement comme Présidente du club pendant 12 ans.

Je veux également remercier Ginette qui depuis la création du club en 1988 sous la Présidence de Monsieur Paul PLANE a œuvré comme secrétaire de ce club le Mourre froid.

Un grand merci à toutes les deux et merci également à vous toutes et à vous tous ; adhérents du club. Je compte sur vous pour poursuivre l'activité de notre club et longue vie au club du MOURRE FROID.

Annie GLEIZE, Présidente du club le Mourre-Froid

A.D.V. Réallon

L'Association pour le Développement de la Vallée de Réallon entre-déjà dans sa 2e année.

Nous en profitons donc pour renouveler un grand MERCI à tous les bénévoles, les acteurs locaux et intercommunaux qui continuent à nous offrir leur soutien.

Toujours active et motivée, l'association est en pleine préparation pour la prochaine fête du Laccas, rebaptisée « fête du village » et qui aura lieu **les samedi 5 et dimanche 6 juillet prochain.**

RÉALLON
Plan d'eau du Laccas (camping)

6 dimanche
juil

5 samedi
juil

10^h **tir sur cible**
concours avec lots

11^{h30} **apéritif**
offert par la mairie

12^h **pique-nique tiré du sac**
avec barbecue ouvert

12^h **méchoui**
grillades
sur réservation
au 06 77 96 40 28

14^h **pétanque**
concours en doublette
gains : 150 € + mises

14^h **pétanque**
concours en triplette
gains : 150 € + mises

19^h **bal gratuit**
avec DJ Alain Betti
barbecue - buvette

nombreuses animations
pour petits et grands :
pêche à la truite, poneys, Ludambule, chasse au trésor...

buvette - petite restauration

Fête du village
Contact
ADVRéallon
06 77 96 40 28

Commune de Réallon

Au programme comme les années précédentes autour de la buvette, le fameux concours de pétanque qui se déroulera cette fois-ci sur deux jours, en doublette le samedi et en triplette le dimanche, des animations pour petits et grands (Ludambule, balades en poneys, chasse au trésor...) mais aussi des nouveautés et des traditions renouvelées : c'est donc avec plaisir que l'association relance « le grand bal du samedi soir » et proposera d'autres animations comme la pesée du jambon et du panier garni, la pêche à la truite, le tir sur cible... Bref il y en aura pour tous les goûts.

Sera prévu également le traditionnel apéritif offert par la municipalité le dimanche à 11h30, suivi d'un méchoui : pensez à réserver auprès d'Edwin au 06 77 96 40 28 !

La fête du pain aura lieu les **vendredi 8 et samedi 9 août aux Gourniers.**

La vente se fera sur les 2 jours. Le vendredi, nous proposerons également des animations autour de la fabrication du pain. Et le samedi se déroulera comme les années passées, avec un petit marché d'artisans locaux, un vide-grenier, un concours de pétanque, le tout ponctué par un repas le midi.

Toute l'équipe espère vous voir nombreux pour ces temps forts en convivialité et vous remercie d'avance pour votre aide, votre présence ou tout simplement votre bonne humeur !

A très bientôt !

Edwin LAUWERS, président de l'ADVR
06 77 96 40 28

Et toute l'équipe du bureau : Marthe Lecapelain (trésorière), Maryse Serniclay (secrétaire), Carmen Metsu (trésorière adjointe), Caroline Chapelet (secrétaire adjointe)

Patrimoine en Réallonnais

Soyons forts ! Sauvons le Fort !

Notre thème d'année, le « patrimoine naturel » est vaste : recherche préhistorique avec travail sur le terrain, étude de la possibilité d'aménagement de sentiers dans les Oucanes qui permettrait leur mise en valeur ainsi qu'une portion du GR 50 entre le chef-lieu et les Méans. (Nous avons repéré les lieux qui méritent une intervention, les moyens à mettre en œuvre, les personnes à informer, les autorisations à obtenir).

Le pied est donc à l'étrier... Nous ferons appel aux bonnes volontés pour mettre la main à la pâte, le moment venu !



Mais notre sujet du jour porte sur le Fort puisqu'il déborde le cadre de nos adhérents.

N'est-il pas à l'origine de notre association ? Nous reconnaissons au précédent conseil municipal le mérite d'avoir su conclure favorablement un travail initié par Patrimoine en Réallonnais. Aujourd'hui la tour semi circulaire est mise en sécurité. Un travail de qualité qui, à l'épreuve du temps, charmera nos yeux une fois partiellement dépouillé le crépi à la chaux qui recouvre les pierres.

Le succès de cette entreprise tient à la dynamique des Réallonnais qui s'est manifestée dès le départ. Le point

d'orgue fut la journée d'abattage d'une cinquantaine d'arbres qui a réuni une trentaine de Réallonnais, traduisant la volonté de tous.

Mais nous sommes seulement à mi-parcours. La dynamique doit se prolonger avec le même enthousiasme ! Comment ?

La suggestion de la mairie et de plusieurs associations de la Commune de proposer une souscription, nous paraît être une excellente solution. Applaudissons ! Les associations réunies seraient en mesure de provoquer un élan qui galvaniserait l'intérêt de tous. Soudés, nos chances et nos forces sont dupliquées. Certes l'intérêt d'une souscription est de recueillir des fonds mais le souci majeur est de prouver notre volonté d'agir. Face aux décideurs le nombre de donateurs est primordial. Même les petites sommes sont très importantes. Nous avons conscience que les subventions tendent à diminuer et que la part d'auto-financement restera conséquente pour la mairie d'où l'intérêt de contourner la difficulté en participant à cette souscription. Sachant que toute somme versée peut faire l'objet d'une déduction fiscale de 66%, toutes les chances sont réunies si nous réussissons.

Déjà l'association « Fondation du Patrimoine » contactée par la mairie est d'accord pour apporter une aide logistique. Patrimoine en Réallonnais est également prêt à casser sa tirelire. Relevons le défi !

Notre village le mérite. Quelles que soient nos tendances ou nos affinités l'unité du village prévaut quand il y a danger. Et il y a danger ! La tour carrée peut s'écrouler d'une année à l'autre. Il y a urgence ! Sauvons le Fort.

Pour plus de détails sur nos activités n'hésitez pas à vous abonner au « LIEN » notre journal de référence ou bien consultez-le sur un panneau d'affichage.

**Pour Patrimoine en Réallonnais
Jean SUIRE**

SPORTS LOISIRS EMBRUNAIS **cours de YOGA -PILATES à la mairie de Réallon – mardi 18h -19h30**

Une séance de Yoga-pilates en plus de tonifier et assouplir votre corps, vous apportera détente et bien-être ainsi qu'une sensation d'apaisement mental.

Le yoga est la discipline idéale pour améliorer sa souplesse, vous prenez conscience de ce que vous ressentez et la pratique apporte vitalité et paix intérieure.

La méthode pilates permet de renforcer et tonifier son corps grâce à une respiration spécifique accordée à des mouvements qui feront travailler les muscles profonds

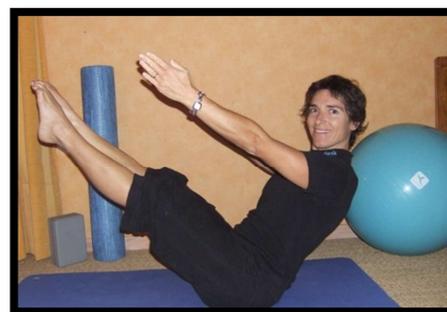
du corps. Ceux-ci permettent d'améliorer sa posture et de résoudre ses problèmes de dos et autres.

Les deux disciplines sont parfaitement complémentaires, elles conviennent à tous les publics, sont sans danger car non violent pour le corps, mais avec un réel travail de tout le corps.

A qui s'adresse la séance de yoga -pilates ?

Le yoga pilates est un entraînement idéal pour compléter la pratique d'un sport qui ne sollicite souvent que les gros groupes de muscles sans atteindre les muscles profonds.

Cette activité convient parfaitement à tous ceux qui après un arrêt prolongé de l'activité sportive souhaitent retrouver la forme.



Où pratiquer?

Isabelle STEL instructeur Pilates et en formation Hatha yoga dynamique vous accueille à la mairie de Réallon le mardi de 18h à 19h30.

Cours d'essai gratuit

Renseignement :

Isabelle:06 86 26 35 26 - cs.bocquet@wanadoo.fr

ASA du Canal des Méans

Comme chaque année l'ASA des Means s'est réunie pour réaliser des travaux sur son canal. Pour qu'il se refasse une beauté, 160 mètres de tuyaux ont été posés et 3 journées ont été nécessaires.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé et donné de leur temps pour entretenir ce bel ouvrage, ainsi qu'à Pierrick qui depuis quelques années redonne le souffle nécessaire pour que notre canal reprenne vie.

Léa PEYRON



Etat Civil

Naissances :

Zakary est né le 28 janvier 2014 à Gap, fils de Gwenaëlle AURIAULT et David PALMIERI.

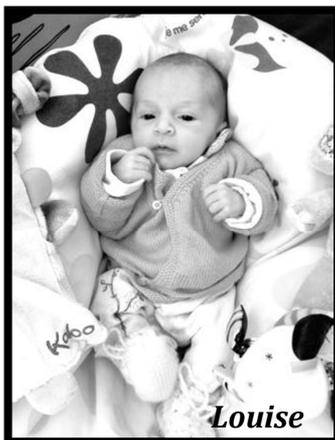
Noémie est née le 30 mars 2014 à Gap, fille de Angeline VERNISSAC et Régis PEYRON.



Aïdan est né le 15 mai 2014 à Gap, fils de Julie MERLIN et Franck KELLER.



Louise est née le 18 mai 2014 à Gap, fille de Célia OLLIEU et Pascal VILLAR.



Nous souhaitons la bienvenue aux bébés et félicitons les parents.

Mariage :



Tous nos vœux de bonheur à **Mélanie IBANEZ** et **Laurent MARCHAND-VIALA** qui se sont mariés le 14 mai 2014.

Décès :

Toutes nos condoléances aux familles de :

Marie PEYRON née ROUX, décédée à Embrun le 6 février 2014.

Jean-Marie PEYRON, décédé à Gap le 5 mars 2014.

Fernande PEYRON née MARSEILLE, décédée à Gap le 1^{er} mai 2014.

Christian LECOCQ, décédé à Réallon le 24 juin 2014.

Directeur de publication : Jean-Louis GLEIZE
Conception, réalisation et impression : Mairie de Réallon
Rédaction : Conseillers Municipaux, Mairie de Réallon, Associations.
Photos : C. ROSSI, Mairie de Réallon, A. GLEIZE, J. MERLIN, C. OLLIEU, A. VERNISSAC, L. PEYRON, E. GLEIZE, I. STEL

Infos Pratiques

Horaires déchetterie du SAVINOIS :

du 1er octobre au 30 avril :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h.

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

du 1er mai au 30 septembre :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Dimanche de 9h à 12h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Carte Nationale d'identité.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes **majeures**. Les cartes nationales d'identité délivrés entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans accomplir de démarches.

Ouverture de la station - télésièges panoramiques : du mardi 8 juillet 2014 au dimanche 31 août 2014, les mardi, jeudi et dimanche.

Ouverture du camping municipal :

du dimanche 12 juillet 2014 au dimanche 24 août 2014.

Animations :

Fête patronale : 5 et 6 juillet 2014 à la Base de Loisirs de l'Isclé.

Fête de l'amontagnage : 14 juillet 2014 - montée des vaches à l'alpage de Chargès.

La « Rebola » : 3 août 2014 à la salle de la Rama.

Fête du pain : 8 et 9 août 2014 aux Gourniers.

Foire aux bestiaux : 21 septembre 2014 aux Gourniers.

Recensement militaire.

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Mairie de Réallon

La Place

05160 REALLON

Tél. 04.92.44.23.93

reallon.mairie@wanadoo.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Service administratif :

Ouverture au public de la Mairie :

Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Service technique :

Les intervention du service technique pour les particuliers se feront les lundi et vendredi, sauf en cas d'urgence.

Réallon

HAUTES-ALPES

Télésièges
PANORAMIQUES
à 2135 m ...

*" C'est encore plus beau
en vrai... "*

" ... Venez vérifier, montez... "

Ouvert

Les mardis, jeudis, dimanches
du 8 juillet au 31 août inclus
Montée : de 9h00 à 16h00
Temps de trajet : 40 minutes
Dernière descente à 17h00

Activ'été

Tarifs préférentiels sur présentation des tickets avec :

- ① La Montagne aux Marmottes - ② La Carline
- ③ Le bonheur est dans les traits
- ④ Chloro-fil - ⑤ Le muséoscope du lac

Tarifs

Aller-Retour	1 ^{er} tronçon de 1560 à 1725 m	1 ^{er} + 2 ^{ème} tronçon de 1560 m au sommet 2135 m
18 à 65 ans	5 €	7,50 €
10 à 18 ans et + de 65 ans	4 €	6,50 €
Enfants de 5 à 10 ans	2 €	2 €
Groupe + de 20 personnes	4 €	6,50 €
Gratuité pour les moins de		5 ans



Renseignements **04 92 44 25 67**